

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 26 août 2025, de 19 h à 20 h 52, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Annie Ménard
 Catherine Gilbert-Gagné
 Catherine-Jennifer McDonald
 Catherine Lajoie
 Mélanie Pouliot
 Mélodie Brochu-Gagnon
 Stéphanie Nadeau
 Sylvie Langlois
 Valérie Gourgues
 Lucie Nadeau

Messieurs Éric Champagne
 Nicolas Bourget
 Dany Garant

Est absente : M^{me} Mélanie Desrosiers

Administrateurs formant quorum

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale
M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M. Éric Deschênes, directeur général adjoint et
directeur des services éducatifs
M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, après avoir constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-25-08-26-01

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 26 août 2025, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
- 4. PRÉSENTATION ET ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**
- 5. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 4 ET L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE**
- 6. AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 6.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 25 juin 2025
- 7. DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 7.1. Nomination d'un président d'élection
 - 7.2. Nomination de deux scrutateurs
 - 7.3. Nomination à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 7.4. Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 7.5. Nomination des administrateurs aux divers comités pour l'année scolaire 2025-2026
 - 7.6. Adoption du budget 2025-2026 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 7.7. Démolition partielle de l'école primaire de Saint-Marcel
 - 7.8. Renouvellement des contrats de transport
 - 7.9. Modification au calendrier des séances ordinaires 2025-2026 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
- 8. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 8.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.2. Comité de vérification
 - 8.3. Comité des ressources humaines
 - 8.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 9. INFORMATIONS**
 - 9.1. PQI 2025-2035
 - 9.1.1. État de situation de chacun des pôles
 - 9.2. État de situation – Complexe sportif
 - 9.3. Orientations et priorités pour l'année scolaire 2025-2026
 - 9.4. État de situation des chantiers de construction (été 2025)
 - 9.5. État de situation des besoins d'effectifs
 - 9.6. Déclaration annuelle des membres du conseil d'administration au regard de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*
 - 9.7. Appel de candidatures – Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

- 9.8. Avis de désignation – Membre de la communauté 18-35 ans
- 9.9. Vacance à un poste d'administrateur

10. SUJETS DIVERS

- 10.1. Formation du comité de sélection des membres administrateurs de la communauté (3 membres parents et 3 membres du personnel) et planification des entrevues

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Sébastien Morissette, président du comité Action-école de Sainte-Claire, s'adresse à M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, afin de savoir si la direction générale recommandera favorablement l'agrandissement de l'école Morissette pour le dépôt de projets au *Plan québécois des infrastructures 2026-2036*. M^{me} Rachel Bégin mentionne que ce sujet sera traité à la séance ordinaire du conseil d'administration de septembre 2025. La décision sera prise à ce moment. Les administrateurs auront accès à l'ensemble de la documentation pertinente en amont de la séance de travail prévue.

M^{me} Pauline Mercier, citoyenne de Saint-Damien, s'adresse à M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, afin d'en apprendre davantage concernant la démolition du Collège de Saint-Damien. Elle souhaite savoir si les sommes nécessaires sont prévues au budget qui sera adopté lors de la présente séance. De plus, elle souhaite connaître les chances pour le centre de services scolaire d'obtenir les sommes nécessaires à la démolition. M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, explique que les sommes n'ont pas encore été reçues, mais qu'il s'agit du processus normal pour ce type de projet. L'appel d'offres doit d'abord être publié et, par la suite, l'état d'ouverture des offres doit être présentés au ministère afin de recevoir les sommes nécessaires.

4. PRÉSENTATION ET ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, procède à l'assermentation de M. Dany Garant en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre parent, district no 3.

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, procède à l'assermentation de M^{me} Sylvie Langlois en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre parent, district no 4.

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, procède à l'assermentation de M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre parent, district no 1.

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, procède à l'assermentation de M. Nicolas Bourget en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre parent, district no 2.

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, procède à l'assermentation de M^{me} Valérie Gourgues en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, procède à l'assermentation de M. Éric Champagne en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre du personnel de soutien.

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, procède à l'assermentation de M^{me} Stéphanie Nadeau en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre du personnel enseignant.

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, procède à l'assermentation de M^{me} Catherine Gilbert-Gagné en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre du personnel professionnel.

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, procède à l'assermentation de M^{me} Lucie Nadeau en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre du personnel cadre d'établissement.

5. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 4 ET L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

M. Dany Garant s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M. Garant déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M. Garant complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^{me} Sylvie Langlois s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Langlois déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^{me} Langlois complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Brochu-Gagnon déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^{me} Brochu-Gagnon complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M. Nicolas Bourget s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M. Bourget déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M. Bourget complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^{me} Valérie Gourgues s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Gourgues déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^{me} Gourgues complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M. Éric Champagne s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M. Champagne déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M. Champagne complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^{me} Stéphanie Nadeau s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Nadeau déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^{me} Nadeau complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^{me} Catherine Gilbert-Gagné s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Gilbert-Gagné déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^{me} Gilbert-Gagné complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

M^{me} Lucie Nadeau s'engage à respecter et à promouvoir le respect du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. M^{me} Nadeau déclare connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

De plus, M^{me} Nadeau complète et dépose, en conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, la déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration.

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 25 juin 2025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-25-08-26-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 25 juin 2025;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 25 juin 2025 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

7. DOSSIERS PRIORITAIRES

7.1. Nomination d'un président d'élection

M^{me} Lucie Nadeau propose M^{me} Rachel Bégin.
M^{me} Rachel Bégin accepte la présidence d'élection.

7.2. Nomination de deux scrutateurs

M^{me} Annie Ménard propose M^{me} Dany Grégoire et M. Éric Deschênes à titre de scrutateurs.
M^{me} Dany Grégoire et M. Éric Deschênes acceptent le mandat de scrutateurs.

7.3. Nomination à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants;

ATTENDU l'adoption du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* par la résolution n° CA-CSSCS-24-08-27-07;

ATTENDU la procédure de nomination à la présidence établie à la section 4.4 dudit règlement.

La présidente d'élection, M^{me} Rachel Bégin, demande à M^{me} Sylvie Langlois, proposée par M^{me} Catherine Lajoie, si elle accepte d'être mise en candidature. M^{me} Sylvie Langlois accepte.

CA-CSSCS-25-08-26-03

En conséquence, la présidente d'élection, M^{me} Rachel Bégin, déclare que M^{me} Sylvie Langlois est élue par acclamation à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

7.4. Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président et un vice-président lorsque ces postes sont vacants;

ATTENDU l'adoption du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* par la résolution n° CA-CSSCS-24-08-27-07;

ATTENDU la procédure de nomination à la vice-présidence établie à la section 4.4 dudit règlement.

La présidente d'élection, M^{me} Rachel Bégin, demande à M. Dany Garant, proposé par M^{me} Sylvie Langlois, s'il accepte d'être mis en candidature. M. Dany Garant accepte.

CA-CSSCS-25-08-26-04

En conséquence, la présidente d'élection, M^{me} Rachel Bégin, déclare que M. Dany Garant est élu par acclamation à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

7.5. Nomination des administrateurs aux divers comités pour l'année scolaire 2025-2026

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines et peut également instituer tout autre comité pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

ATTENDU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant qu'un centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif du transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

ATTENDU le *Règlement sur le transport des élèves* qui précise la présence de deux membres administrateurs au sein du comité consultatif du transport des élèves;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil d'administration.

CA-CSSCS-25-08-26-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Annie Ménard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud procède, pour l'année scolaire 2025-2026, à la nomination des administrateurs aux divers comités, selon ce qui suit :

Comité de vérification	
	2025-2026
Administrateur (trice)	Stéphanie Nadeau
Administrateur(trice)	Catherine Lajoie
Administrateur(trice)	Sylvie Langlois
Directrice du Service des ressources financières	Annie Ménard
Directrice générale	Rachel Bégin
Comité des ressources humaines	
	2025-2026
Administrateur(trice)	Nicolas Bourget
Administrateur(trice)	Catherine J. McDonald
Administrateur(trice)	Valérie Gourgues
Directrice du Service des ressources humaines	Sophie Méthot
Directrice générale	Rachel Bégin
Comité de gouvernance et d'éthique	
	2025-2026
Administrateur(trice)	Catherine Gilbert-Gagné
Administrateur(trice)	Lucie Nadeau
Administrateur(trice)	Dany Garant
Directrice générale	Rachel Bégin
Secrétaire générale	Anne Guichard
Comité consultatif du transport des élèves	
	2025-2026
Administrateur(trice)	Mélanie Pouliot
Administrateur(trice)	Mélodie Brochu-Gagnon
Représentant(e) du comité de parents	À venir
Direction	À venir
Directrice générale adjointe	Dany Grégoire
Coordonnateur Service du transport	Alexandre Guay

Adopté.-

7.6. Adoption du budget 2025-2026 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

La directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Ménard, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l’instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit adopter et transmettre au ministre de l’Éducation son budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette pour l’année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un surplus d’exercice de 16 114 \$;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire, au montant de 6 596 787 \$, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 75 672 555 \$,
- un nombre de 44 424 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et
- le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

CA-CSSCS-25-08-26-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Nicolas Bourget et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 180 268 764 \$ et des dépenses de 180 252 650 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté.-

7.7. Démolition partielle de l'école primaire de Saint-Marcel

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, et le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présentent ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est propriétaire du bâtiment de l'école primaire de Saint-Marcel;

ATTENDU QUE la section de l'école servant antérieurement de résidence aux membres des congrégations religieuses présente de nombreuses défaillances fonctionnelles et structurales;

ATTENDU QUE la firme d'architectes RLD Architectes a procédé à l'analyse de la section servant de résidence pour les religieuses à l'école primaire de Saint-Marcel et recommande sa démolition partielle en raison de son état avancé de dégradation;

ATTENDU QUE l'école primaire de Saint-Marcel n'a pas besoin de cet espace pour la dispense des services éducatifs et qu'une mise à niveau du bâtiment serait non viable économiquement;

ATTENDU QUE la mesure 50632 du ministère de l'Éducation permet de financer la démolition de bâtiments vétustes et non conformes;

ATTENDU QUE cette demande doit être accompagnée d'une résolution du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE la présente résolution est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation ministérielle requise selon l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-CSSCS-25-08-26-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Dany Garant et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, à déposer une demande de financement dans le cadre de la mesure 50632 – Démolition de bâtiments – auprès du ministère de l'Éducation, en vue de la démolition partielle de l'école de Saint-Marcel;

QUE cette demande soit accompagnée de l'analyse technique et de la recommandation de la firme RLD Architectes.

Adopté.-

7.8. Renouvellement des contrats de transport

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE l'année scolaire 2025-2026 fait l'objet du renouvellement des contrats en transport scolaire;

ATTENDU QUE l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant qu'un centre de services scolaire peut, avec l'autorisation du Ministère, organiser le transport de tous ou en partie de ses élèves;

ATTENDU l'article 297 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant qu'un centre de services scolaire peut accorder un contrat de transport d'élèves après négociation de gré à gré ou après demande de soumissions publiques;

ATTENDU QUE le devis préparé par le Service du transport scolaire fait partie intégrante de ces contrats;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport scolaire;

ATTENDU les fonctions et pouvoirs du centre de services scolaire reliés au transport des élèves.

CA-CSSCS-25-08-26-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Stéphanie Nadeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration approuvent la recommandation du comité consultatif du transport ainsi que l'entente survenue entre les entreprises en transport scolaire et le Service du transport quant au renouvellement des contrats en transport scolaire de 3 ans (berlines et minibus) 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et de 5 ans (contrats réguliers) 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029-2030;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le renouvellement des contrats en transport scolaire de 3 ans au montant de 1 242 087 \$ (incluant la récupération des taxes) pour l'année scolaire 2025-2026, ces contrats étant ajustés pour les années ultérieures;

QU'au cours de cette même période (3 ans), des ententes et contrats de nature annuelle pouvant être ajoutées ou révisées par le Service du transport, soient signées par les personnes autorisées;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le renouvellement des contrats en transport scolaire de 5 ans au montant de 11 076 210 \$ (incluant la récupération des taxes) pour l'année scolaire 2025-2026, ces contrats étant ajustés pour les années ultérieures;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, à signer les ententes et les contrats de transport scolaire.

Adopté.-

7.9. Modification au calendrier des séances ordinaires 2025-2026 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

La secrétaire générale, M^{me} Anne Guichard, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CA-CSSCS-25-04-29-06 *Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2025-2026*;

ATTENDU la nécessité de devancer la séance ordinaire prévue le 30 septembre 2025 afin que les projets présentés au *Plan québécois des infrastructures 2026-2036* soient déposés dans les délais prescrits;

ATTENDU qu'aucune séance n'est prévue au moins de novembre et que certains travaux administratifs en nécessitent l'ajout;

ATTENDU la recommandation de devancer la séance ordinaire du 30 septembre 2025 au 23 septembre 2025 et d'ajouter une séance ordinaire le 25 novembre 2025.

CA-CSSCS-25-08-26-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélodie-Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration devancent la séance ordinaire du 30 septembre 2025 au 23 septembre 2025 et qu'ils ajoutent une séance ordinaire en date du 25 novembre 2025 au calendrier des séances ordinaires 2025-2026 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, à émettre un avis public en ce sens;

QUE la résolution CA-CSSCS-25-04-29-06 *Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2025-2026* soit amendée et que mention soit faite aux livres des délibérations.

Adopté.-

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1. Comité de gouvernance et d'éthique

M. Dany Garant indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.2. Comité de vérification

M^{me} Catherine Lajoie indique qu'une rencontre du comité a eu lieu le 12 août dernier. La rencontre avait pour but la présentation du budget du centre de services scolaire.

8.3. Comité des ressources humaines

M^{me} Rachel Bégin indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.4. Comité consultatif du transport des élèves

M^{me} Dany Grégoire indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration. La prochaine rencontre aura lieu au mois de novembre.

9. INFORMATIONS

9.1. PQI 2025-2035

9.1.1. État de situation de chacun des pôles

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, informe les administrateurs que tous les projets déposés au *Plan québécois des infrastructures 2025-2035* ont été refusés. En raison de la situation économique actuelle, la majorité des centres de services scolaires ont reçu des refus.

9.2. État de situation – Complexe sportif

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, informe les administrateurs que la présentation du 30 % des plans au ministère a été réalisée. L'autorisation a été reçue afin de continuer les plans jusqu'à 60 %. L'appel d'offres est prévue au printemps pour une mise en chantier en mai 2026.

9.3. Orientations et priorités pour l'année scolaire 2025-2026

M^{me} Rachel Bégin réalise une présentation quant aux orientations et aux priorités pour l'année scolaire 2025-2026.

9.4. État de situation des chantiers de construction (été 2025)

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, informe les administrateurs sur l'état de situation des chantiers de construction pour l'été 2025. Un total de 8 projets en maintien d'actifs immobiliers ont été réalisés, dont 6 qui ont été réalisés dans les temps prévus.

9.5. État de situation des besoins d'effectifs

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, réalise un portrait de l'état de situation des besoins d'effectifs. Le portrait est positif.

9.6. Déclaration annuelle des membres du conseil d'administration au regard de l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs que l'ensemble des déclarations annuelles ont été reçues.

9.7. Appel de candidatures – Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs qu'un poste pour siéger au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est actuellement en période de mise en candidature. Le membre recherché doit avoir une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique. Les intéressés ont jusqu'au vendredi 5 septembre 2025, à 16 h.

9.8. Avis de désignation – Membre de la communauté 18-35 ans

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs qu'un poste à titre de représentant de la communauté 18-35 ans est vacant. Les intéressés ont jusqu'au vendredi 5 septembre 2025, à 16 h.

9.9. Vacance à un poste d'administrateur

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs que M^{me} Annie Ménard, administratrice membre du personnel cadre, démissionne de son poste. La démission est effective à partir du 27 août 2025.

10. SUJETS DIVERS

10.1. Formation du comité de sélection des membres administrateurs de la communauté (3 membres parents et 3 membres du personnel) et planification des entrevues

En conformité avec le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les administrateurs membres parents et membres du personnel sont invités à rejoindre le comité afin de coopter les membres de la communauté pour qui un avis de désignation est en vigueur. Le comité sera formé des membres suivants :

- M^{me} Stéphanie Nadeau, membre du personnel enseignant;
- M^{me} Catherine Gilbert-Gagné, membre du personnel professionnel;
- M. Éric Champagne, membre du personnel de soutien;
- M^{me} Sylvie Langlois, membre parent;
- M^{me} Mélanie Desrosiers, membre parent;
- M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon, membre parent.

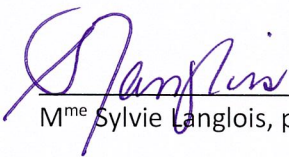
Les membres du comité recevront sous peu la date des entrevues.

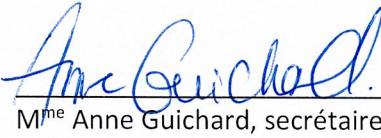
11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-25-08-26-10

II EST PROPOSÉ par M. Éric Champagne et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 20 h 52.


M^{me} Sylvie Langlois, présidente


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

